

PROGRAMME POUR LES MEMBRES COCHERCHEUR-E-S DU CELAT

Objectif :

Ce concours sert à mettre en place ou à faire fonctionner une infrastructure de recherche majeure. Selon les critères du FRQSC, ce financement « permet de couvrir les frais de développement et de fonctionnement d'une installation de recherche, qu'elle prenne la forme de bases de données, d'équipements de recherche, de laboratoires, etc. ». L'équipement ainsi développé et maintenu devra être mis à la disposition de tous les membres du centre de recherche. Le financement peut servir autant aux besoins matériels de l'infrastructure de recherche qu'aux besoins en matière de main-d'œuvre.

Le type de projet est libre et ce dernier peut s'échelonner sur une année.

Deux demandes pourront être subventionnées pour l'année 2022-2023.

Critères :

- Pertinence par rapport aux projets de recherche des cochercheur-e-s impliqué.e.s;
- Intérêt pour l'ensemble des membres du CELAT et pertinence par rapport à la programmation;
- La demande regroupe des cochercheur-e-s (2+) d'une même université ou de plusieurs;
- Des étudiant-e-s et/ou des postdoctorant-e-s, membres associé-e-s, professionnelles de recherche membres du CELAT doivent être associé-e-s à la demande.

Présentation des demandes :

Les demandes doivent être présentées par un-e responsable ou deux coresponsables et comprendre les éléments suivants :

- 1) description du projet en fonction de la démarche envisagée et le type d'infrastructure prévue. 2 à 3 pages (800-1000 mots);
- 2) explication des retombées pour le CELAT;
- 3) liste des personnes impliquées, avec description de leur rôle;
- 4) calendrier de réalisation;
- 5) budget détaillé : **5000\$ maximum par projet**. Le montant accordé est à dépenser dans l'année.

Dates de dépôt des demandes : 24 mai 2022, 24 septembre 2022, 24 janvier 2023

À soumettre à : coordination@celat.ulaval.ca

Les dossiers seront évalués par le comité des activités scientifiques du CELAT.

N.B. : Les décisions du comité sont sans appel, et il est de la responsabilité des candidat-e-s de présenter des dossiers complets. Dans certains cas, les subventions pourraient être octroyées conditionnellement à la présentation d'informations complémentaires.